

## **ABBYY® FineReader® Pro for Mac**

**Important ! Veuillez lire attentivement les termes suivants avant d'installer, de copier et/ou d'utiliser ABBYY FineReader Pro for Mac (ci-après désigné par le terme « le Logiciel »). En installant, en copiant ou en utilisant ce LOGICIEL de toute autre manière, vous vous engagez à accepter les termes suivants.**

Ce Contrat de licence utilisateur final (ci-après désigné par le terme « CLUF ») constitue un accord juridique entre vous, l'utilisateur final s'étant procuré ou utilisant le LOGICIEL et ABBYY.

Le présent CLUF prend pleinement effet lorsque vous acceptez de vous soumettre à ses termes en cochant la case « J'accepte les termes de ce contrat de licence », puis en cliquant sur le bouton « Suivant » et en installant le LOGICIEL ou lorsque vous installez, copiez ou commencez à utiliser le LOGICIEL de quelque manière que ce soit. Vous reconnaissez avoir lu le présent CLUF et avoir compris et accepté de vous soumettre à ses conditions. Si vous n'acceptez pas les termes de ce CLUF, n'utilisez pas ce LOGICIEL, désactivez-le, désinstallez-le de votre système et détruisez vos copies du LOGICIEL. Ce CLUF vous engage pendant toute la durée du copyright du LOGICIEL, sauf en cas d'indication contraire stipulée dans le CLUF ou dans un autre contrat écrit conclu entre Vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY. Ce CLUF peut dépendre du champ d'application de la licence telle qu'il est décrit dans ce CLUF.

Le LOGICIEL est protégé par les lois sur le copyright et des dispositions des traités internationaux concernant le copyright. Certaines parties sont protégées par des brevets et lois portant sur les secrets commerciaux. Vous acceptez que le présent CLUF s'applique au même titre que tout autre contrat écrit que vous auriez signé. Ce CLUF vous est applicable.

Si le LOGICIEL est accompagné d'une copie papier d'un contrat distinct conclu avec ABBYY ou un partenaire d'ABBYY applicable à votre utilisation du LOGICIEL, en cas de divergences entre le contenu du texte de ce CLUF et le texte de la copie papier du contrat distinct, le texte contenu dans la copie papier du contrat distinct prévaut.

Le CLUF peut être disponible en plusieurs langues. Il se peut qu'il existe des incohérences ou différences d'interprétation entre la version anglaise du CLUF et les versions du CLUF disponibles dans d'autres langues. Dans un souci d'uniformité et afin d'éviter toute ambiguïté, la version anglaise du CLUF régit tout différend, toute réclamation ou toute poursuite intervenant dans le cadre de l'interprétation, l'exécution ou de tout autre élément lié au CLUF.

### **Définitions**

« **ABBYY** » désigne

ABBYY USA Software House Inc. enregistré à l'adresse 890 Hillview Court, Suite 300, Milpitas, Californie 95035, États-Unis, lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** du présent CLUF s'applique ;

ABBYY Japan Co., Ltd. domicilié au 2-5-14 Shin-Yokohama, Kohoku-ku, Yokohama-shi, Kanagawa-ken 222-0033, Japon, lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** du présent CLUF s'applique ;

ABBYY Europe GmbH enregistré à l'adresse 300 Landsberger strasse, 80687 Munich, Allemagne, lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** de ce CLUF s'applique ;

ABBYY UK Ltd. domicilié à l'adresse Centrum House, 36 Station Road, Egham, Surrey, TW20 9LF, Royaume-Uni, lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** du présent CLUF s'applique ;

ABBYY PTY Ltd., enregistré à l'adresse Citigroup Building', Level 13, 2-26 Park Street, Sydney NSW 2000, Australie, lorsque l'article 0 du présent CLUF s'applique ;

ABBYY LLC enregistré à l'adresse ul. Otradnaya, dom 2B, building 6, office 12, 127273, Moscou, Russie, lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** du présent CLUF s'applique ;

ABBYY Software House Ukraine enregistré au 31, Degtyarevskaya st., Kiev, Ukraine 03057 lorsque l'article **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** du présent CLUF s'applique ;

et ABBYY Solutions Ltd., domicilié à l'adresse Michail Karaoli 2, Egkomi CY 2404, Nicosie, Chypre, dans tous les autres cas.

« **Partenaires d'ABBYY** » désigne une entité ou un individu autorisé(e) sous licence par ABBYY à revendre et à distribuer les copies sous licence du LOGICIEL aux utilisateurs finaux, que ce soit directement ou via un ou plusieurs sous-revendeur(s) ou sous-distributeur(s).

« **Activation** » indique que Vous, l'utilisateur final du LOGICIEL, devez effectuer une procédure permettant de vérifier que Vous êtes un utilisateur final autorisé. La procédure vérifie la légitimité du numéro de série et que celui-ci n'a pas été activé sur un nombre d'ordinateurs supérieur à celui autorisé par la portée de votre licence. Le Logiciel doit être activé après l'installation, sinon il fonctionnera pendant une période limitée et cessera de fonctionner sans préavis à la fin du temps imparti.

« **Ordinateur** » désigne un appareil physique spécifique ou une machine virtuelle comprenant un ou plusieurs cœurs de processeur (Unité centrale de traitement) et fonctionnant sous un système d'exploitation spécifique. Toute modification apportée à la configuration ou à la composition de l'ordinateur peut entraîner le fait que l'ordinateur soit considéré comme un autre ordinateur dans le cadre de la licence.

« **Droits relatifs à la propriété intellectuelle** » désigne tous les droits afférents à la propriété intellectuelle et industrielle et inclut les droits afférents (i) aux inventions, découvertes, lettres patentes, notamment aux demandes prévues à cet effet, republications afférentes à ces lettres patentes, prolongations et prolongations de section ; (ii) aux copyrights ; (iii) à la conception et aux conceptions industrielles ; (iv) aux marques déposées, marques de service, habillages de produit et droits similaires ; (v) au savoir-faire, aux secrets commerciaux et aux informations confidentielles ; (vi) aux droits relatifs aux topographies de circuits intégrés et droits relatifs au moyen de masquage ; et (vii) aux autres droits de propriétaires.

« **Licence** » désigne le droit limité et non exclusif qu'ABBYY vous accorde pour installer et utiliser les fonctionnalités du LOGICIEL conformément aux termes et conditions de ce CLUF.

« **Numéro de série** » désigne l'identifiant unique de la licence, ou du groupe de licences ayant des paramètres similaires, qui est fourni à l'utilisateur final.

« **LOGICIEL** » désigne le logiciel ABBYY ABBYY FineReader Pro for Mac, y compris tout composant logiciel intégré au logiciel ou mis à disposition en ligne ou via d'autres moyens, tels que : fichiers exécutables, d'aide, de démo, d'exemple et autres fichiers ; bibliothèques, bases de données, exemples, supports associés (images, photos, animation, composant audiovisuel, musique, etc.), la documentation imprimée et les autres composants du logiciel.

« **Machine virtuelle** » désigne un système matériel virtuel (ou émulé).

« **Vous** », « **Votre** » et « **Utilisateur final** » désignent et incluent toute personne et/ou entité s'étant procuré le LOGICIEL à des fins d'utilisation personnelle et non de revente, et tout utilisateur actuel du LOGICIEL.

## 1. Octroi de licence

1.1 Sous réserve du respect des termes et conditions de ce CLUF, ABBYY vous octroie une licence limitée non exclusive permettant d'installer et d'utiliser les fonctionnalités du LOGICIEL soumises à toutes les restrictions et à la portée de la licence prévues dans le présent CLUF, les clés de licence du logiciel fournies par ABBYY (« clé de licence »), le LOGICIEL et/ou le contrat écrit distinct conclu entre Vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY. Toutes les dispositions mentionnées dans la présente s'appliquent aussi bien au LOGICIEL dans son intégralité qu'à ses composants distincts et à la documentation de l'utilisateur final à l'exception des technologies tierces mentionnées à l'Article 13, qui sont couvertes par leurs propres licences. Tout problème relatif au champ d'application de la licence doit être interprété en faveur des restrictions relatives au champ d'application de la licence. Le champ d'application de la licence peut également être spécifié dans le contrat écrit passé entre Vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY. Les restrictions concernant votre utilisation du LOGICIEL incluent mais ne se limitent pas aux éléments suivants :

1.1.1 Nombre de sièges et accès au réseau. Vous pouvez installer et utiliser une seule copie du LOGICIEL sur un seul ordinateur fixe et un appareil portable à condition que ces deux appareils soient utilisés par Vous. Vous ne pouvez pas utiliser deux copies du LOGICIEL simultanément.

1.1.2 Volume de traitement. Le nombre total de pages pouvant être traitées par le LOGICIEL peut être limité au nombre stipulé dans la Clé de licence. Le nombre de la page ou d'une autre unité de volume peut aussi être limité par la Clé de licence.

1.1.3 Durée. L'utilisation du LOGICIEL peut être limitée à une durée déterminée stipulée dans la clé de

licence et il ne sera plus possible d'utiliser le LOGICIEL à compter de l'expiration de cette durée.

1.2 ABBYY se réserve tous les droits qui ne vous ont pas expressément été accordés dans le cadre de ce CLUF. Ce CLUF ne vous octroie aucun droit relatif aux marques déposées d'ABBYY.

1.3 Si le paragraphe 14,4 s'applique et si vous êtes une personne physique, vous êtes autorisé à utiliser le LOGICIEL partout dans le monde. Si le paragraphe 14.4 s'applique et si vous êtes une personne morale, le LOGICIEL peut être uniquement obtenu (acheté) dans le pays où la personne morale ou sa filiale et ses agences est/sont domiciliée(s), sauf en cas d'indication contraire stipulée dans un contrat écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY. Les employés de l'entité ou de sa filiale et de ses agences sont autorisés à utiliser le LOGICIEL partout dans le monde, à condition que le LOGICIEL ait été obtenu et installé dans le pays où l'entité ou sa filiale et ses agences est/sont domiciliée(s).

1.4 Toute utilisation du LOGICIEL ou de ses composants en dehors ou en infraction avec les termes et conditions décrits dans ce CLUF constitue une violation des droits liés à la propriété intellectuelle d'ABBYY et/ou de tiers et un motif de résiliation de tous les droits d'utilisation du LOGICIEL qui vous sont octroyés par ce CLUF.

1.5 Si vous déployez ou utilisez le LOGICIEL dans un environnement virtuel, ce qui inclut sans s'y limiter, via VMware, Citrix ou un dédoublement : l'accès et l'utilisation du LOGICIEL ne doit à aucun moment dépasser les restrictions du LOGICIEL ou le champ d'application de la licence qui a été octroyée. Par exemple, la même clé de licence ne peut pas être utilisée pour autoriser l'utilisation ou l'accès au LOGICIEL dans un environnement virtuel par un nombre d'ordinateurs supérieur au nombre d'ordinateurs pour lequel une licence a été correctement obtenue, de même que le LOGICIEL ne peut pas non plus être utilisé pour traiter un nombre supérieur au nombre total de pages qui a été autorisé.

1.6 Il se peut que le LOGICIEL vous soit fourni sur plusieurs supports (LOGICIEL multi-support), notamment via des téléchargements sur Internet. Quel que soit le nombre ou le type de supports reçu, la licence ne vous autorise à utiliser le LOGICIEL que conformément au champ d'application de la licence du LOGICIEL.

## **2. Limitations d'utilisation**

2.1 Tous les termes d'utilisation et toutes les limitations régissant l'utilisation du LOGICIEL sont énoncés dans ce CLUF, sauf en cas de mention contraire figurant dans un contrat écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY ou dans toute autre documentation accompagnant le LOGICIEL.

2,2 Vous n'êtes pas autorisé à effectuer ou à permettre à d'autres personnes d'effectuer les opérations répertoriées ci-dessous :

2.2 Effectuer des opérations de rétro-ingénierie, désassembler, décompiler le LOGICIEL (par exemple, reproduire ou transformer le code objet en code source) ou tenter de découvrir le code source du LOGICIEL ou de ses composants, sauf dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation. Si le droit applicable interdit la restriction de telles activités, toute information découverte de cette façon ne doit pas être divulguée à des tiers sauf si cela est exigé par la loi, et cela doit être immédiatement divulgué à ABBYY. De telles informations sont considérées comme des informations confidentielles et appartenant à ABBYY.

2.2.2 Modifier, adapter (y compris par toute modification visant à permettre au LOGICIEL de fonctionner sur votre matériel), apporter des modifications au code objet du LOGICIEL, aux applications et aux bases de données contenus dans le LOGICIEL autres que les éléments fournis par le LOGICIEL et décrits dans les documents.

2.2.3 Corriger des erreurs du LOGICIEL ou traduire le LOGICIEL sans consentement préalable écrit d'ABBYY.

2.2.4 Louer, concéder en location-vente ou sous sous-licence, attribuer ou transférer tout droit qui vous a été accordé par le présent CLUF et tout autre droit relatif au LOGICIEL à toute autre personne, autoriser la copie intégrale ou partielle du LOGICIEL sur d'autres ordinateurs, sauf mention contraire figurant dans un contrat écrit distinct conclu avec ABBYY ou un partenaire d'ABBYY.

2.2.5 Permettre à toute personne non autorisée d'utiliser le LOGICIEL et d'accéder et/ou d'utiliser le

LOGICIEL, ce qui comprend, mais sans s'y limiter, un système multi-utilisateurs, un environnement virtuel ou via Internet.

2.2.6 Supprimer, modifier ou rendre illisible tout copyright, toute marque déposée ou toute note de brevet apparaissant dans le LOGICIEL tel qu'il vous a été fourni.

2.3 Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le LOGICIEL pour fournir des services de reconnaissance, de conversion ou de numérisation payants ou gratuits et/ou pour fournir les résultats ou l'accès aux résultats acquis par le biais de l'utilisation du LOGICIEL en tant que composant d'un autre service incluant la reconnaissance, la conversion ou la numérisation sauf si vous avez signé un contrat écrit distinct avec ABBYY.

2.4 Vous n'êtes pas autorisé à contourner l'interface utilisateur du LOGICIEL fournie avec le LOGICIEL sans avoir conclu de contrat écrit supplémentaire avec ABBYY, y compris à utiliser le LOGICIEL en complément d'un autre logiciel, sauf si stipulé dans les produits.

### **3. Pré-version, version d'essai ou version de démonstration du LOGICIEL**

3.1 Si le LOGICIEL que vous avez reçu avec cette Licence est une version pré-commerciale ou un logiciel Beta, fourni(e) à des fins d'essai, de démonstration, de vérification ou de test, dispose de fonctionnalités limitées ou moins complètes, est étiqueté « Essayez et achetez », « Évaluation », « Démonstration » ou vous a été fourni gratuitement (« Logiciel restreint »), alors cet article 3 s'appliquera alors jusqu'à ce que Vous obteniez (achetez) une licence pour la version complète du LOGICIEL. Dans l'éventualité où une disposition de ce contrat entrerait en conflit avec tout autre terme ou toute autre condition spécifié(e) dans ce CLUF, cet article prévaut sur un tel autre terme et de telle(s) autre(s) condition(s) en rapport avec le logiciel restreint mais seulement dans la mesure nécessaire à la résolution de ce conflit.

**3.2 LE LOGICIEL RESTREINT VOUS EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIE OU INDEMNITÉ D'AUCUNE SORTE (IMPLICITE, EXPLICITE OU LÉGALE). LE LOGICIEL RESTREINT NE REPRÉSENTE PAS LE LOGICIEL FINAL D'ABBY ET PEUT CONTENIR DES BUGS, DES ERREURS ET D'AUTRES PROBLÈMES QUI POURRAIENT PROVOQUER DES DÉFAILLANCES SYSTÈME OU DES PERTES DE DONNÉES. DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE AU LOGICIEL RESTREINT ET À DES FINS DE CLARTÉ, VOUS ACCEPTEZ QU'ABBY DÉCLINE TOUTE GARANTIE OU TOUTE OBLIGATION DE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS, DE QUELQUE SORTE QU'ELLES SOIENT INCLUANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION ET DE TITRE. LORSQUE LA RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE EXCLUE MAIS PEUT ÊTRE LIMITÉE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ABBY ET CELLE DE SES PARTENAIRES DOIT ÊTRE LIMITÉE À UN MONTANT TOTAL DE CINQUANTE DOLLARS (50 \$ U.S.). OU LE MONTANT TOTAL QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL SI CELUI-CI EST PLUS ÉLEVÉ.**

3.3 Le logiciel restreint dispose de fonctionnalités limitées, telles que des fonctionnalités limitées pendant une période donnée, et selon l'expiration des fonctionnalités autorisées (« expiration »), votre accès et capacité à utiliser le logiciel restreint seront désactivés. Dès l'expiration, vos droits concédés par ce CLUF s'annulent, sauf si vous vous êtes procuré une nouvelle licence auprès d'ABBY.

#### **3.4 Logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale.**

3.4.1 Le logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale constitue des informations confidentielles d'ABBY.

3.4.2 En ce qui concerne le logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale, ABBYY ne s'est pas engagée et ne vous a pas garanti, n'a aucune obligation explicite ou implicite et vous reconnaissez qu'ABBY ne s'est pas engagée et qu'elle ne vous a pas garanti que ce logiciel serait développé à l'avenir, ou qu'une version commerciale serait lancée ou mise à disposition dans le futur. ABBYY ne lancera pas sur le marché un produit logiciel similaire ou compatible avec ce logiciel. Par conséquent, vous reconnaissez que toute utilisation, que toute recherche ou que tout développement que vous effectueriez en rapport avec ce logiciel relèverait de votre seule et entière responsabilité.

3.4.3 Vous avez la possibilité de faire part à ABBYY de votre opinion dans le cadre du test et de l'utilisation du logiciel restreint, y compris les rapports d'erreur ou de bug (« Commentaire »), et de

transférer intégralement et d'accorder le droit à ABBYY d'exploiter ces commentaires, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, les droits d'utiliser, de publier et de divulguer les commentaires.

3.4.4 Confidentialité du logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale et ses conséquences :

3.4.4.1 Vous acceptez de ne pas révéler et convenez que toute information écrite, orale ou électronique qui vous aurait été divulguée par ABBYY en rapport avec le logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale, toute information concernant la qualité du logiciel restreint ou la qualité des résultats acquis par le biais de l'utilisation de ce logiciel restreint, tout commentaire et toute information concernant des bugs, des erreurs et d'autres problèmes que vous auriez découverts dans le logiciel restreint pour lequel il n'y a pas eu de version commerciale restreint sont des informations confidentielles d'ABBYY.

3.4.5 Vous ne divulguez pas d'informations confidentielles. Le terme « divulguer » signifie afficher, décrire, copier, concéder en location-vente, prêter, louer, attribuer, transférer ou fournir un accès à un réseau ou autre, à des informations confidentielles reproduites sous toute forme, y compris les communications orales, à un tiers quel qu'il soit.

3.4.6 Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation des informations confidentielles et pour préserver leur confidentialité.

3.4.7 Vous devez informer au plus vite ABBYY si vous êtes au fait d'une divulgation d'informations confidentielles. Si vous enfreignez les termes et conditions stipulés dans les articles 3.4.4.1 - 3.4.6 ci-dessus, vous devrez dédommager ABBYY pour toute perte résultant d'une telle infraction.

3.4.8 Dès réception de la version ultérieure du logiciel restreint ou dès la sortie commerciale publique de ce logiciel, que ce soit en tant que produit indépendant ou en tant qu'élément d'un produit comportant d'autres éléments, vous acceptez de renvoyer ou de détruire toutes les versions antérieures du logiciel restreint reçues de la part d'ABBYY.

3.4.9 Si le logiciel restreint vous a été fourni avec un autre accord distinct écrit. Votre utilisation du LOGICIEL est également régie par ledit accord. Dans la mesure où aucun terme ou aucune condition d'un autre contrat écrit, tel que le contrat mutuel de non-divulgation, entre en conflit avec un autre terme ou une autre condition de ce CLUF, l'autre contrat écrit prévaut sur un tel autre terme ou une telle autre condition concernant le LOGICIEL mais uniquement dans la mesure nécessaire à la résolution du conflit.

#### **4. Logiciel ne pouvant être revendu**

4,1 Si la mention « Revente interdite » (« Not for Resale » ou « NFR ») figure sur le LOGICIEL, nonobstant les autres dispositions du présent CLUF, vous ne pourrez utiliser le LOGICIEL qu'à des fins de démonstration, de vérification ou de test.

#### **5. Mises à jour**

5.1 Si le LOGICIEL est une mise à jour, vous devez détenir une licence pour la version précédente du LOGICIEL reconnu par ABBYY comme pouvant être mis à jour, afin d'utiliser le LOGICIEL.

5,2 Le LOGICIEL identifié en tant que mise à jour remplace ou complète le produit constituant la base de votre droit à la mise à jour.

5.3 Vous ne pouvez utiliser le produit mis à jour qu'en conformité avec les termes du CLUF fourni avec cette mise à jour.

5,4 Vous reconnaissez que les obligations qui incombent à ABBYY au niveau de la prise en charge de la version du LOGICIEL mis à jour prennent fin dès la mise à disposition de la mise à jour.

#### **6. Mises à niveau**

6.1 Si la mention « mise à niveau » figure sur le LOGICIEL, votre utilisation du LOGICIEL sera restreinte. Le champ d'application de votre licence peut inclure mais ne se limite pas aux éléments suivants :

6.1.1 Le logiciel qui constitue la base de votre Éligibilité pour la mise à niveau peut être utilisé après une

mise à niveau uniquement sur le même Ordinateur selon les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final fourni avec ce LOGICIEL, sauf mention contraire dans un contrat actualisé écrit avec ABBYY ou un partenaire d'ABBYY.

6.1.2 L'utilisation du logiciel constituant la base de votre droit à la mise à niveau peut être prohibée par accord écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY.

## **7. Support technique et maintenance**

7.1 Vous aurez accès à l'assistance technique, aux services de maintenance ou aux services professionnels associés au LOGICIEL (« Services d'assistance ») conformément aux conditions de la politique d'assistance actuellement appliquée par ABBYY ; toutefois, vous aurez peut-être droit à un niveau différent de services d'assistance de celui stipulé dans la politique d'assistance d'ABBYY conformément au contrat écrit distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY pour de tels services d'assistance.

7.2 Les conditions et termes généraux de la politique d'assistance d'ABBYY sont publiés sur le site web d'ABBYY [www.abbyy.com](http://www.abbyy.com). ABBYY se réserve le droit de modifier la politique d'assistance à tout moment sans préavis.

7.3 En plus des conditions et termes généraux, ABBYY dispose de politiques d'assistance spécifiques à des régions particulières pouvant être réglementées par des contrats distincts.

7.4 Tout code logiciel supplémentaire et tout composant du LOGICIEL fournis dans le cadre des Services d'assistance sont à considérer comme faisant partie intégrante du LOGICIEL et sont soumis aux conditions générales du présent CLUF.

7.5 Pour pouvoir bénéficier des Services d'assistance, vous devez fournir à ABBYY des informations sur les caractéristiques de votre matériel, le numéro de série de votre LOGICIEL, ainsi que certaines données personnelles, par exemple votre nom, le nom de votre entreprise (le cas échéant), votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. ABBYY est autorisée à utiliser les informations susmentionnées comme stipulé dans l'article 0 du présent CLUF.

## **8. Propriété**

8.1 Ni les droits de propriété intellectuelle d'ABBYY ni les droits de propriété d'ABBYY (notamment le LOGICIEL et tout brevet, toute marque déposée ou tout copyright d'ABBYY) ne vous sont transférés. Vous ne devez en aucune façon, pendant ou après la fin du contrat, utiliser ou revendiquer les droits d'un nom, d'une marque, d'un procédé ou d'une conception dont ABBYY est propriétaire, ou tout nom, toute marque déposée, tout procédé ou toute conception leur ressemblant.

8.2 Ni vos droits de propriété intellectuelle ni vos droits de propriété (notamment l'application et vos brevets, marques déposées ou copyrights) ne sont transférés à ABBYY.

8.3 Le LOGICIEL contient des secrets industriels et des informations confidentielles qui sont la propriété d'ABBYY et de tiers, et il est protégé par les lois sur le copyright, ce qui inclut, sans limitation, les lois sur les copyrights en Russie et les traités internationaux ainsi que les lois en vigueur dans le pays où le logiciel est utilisé ou obtenu.

8.4 Tous les droits relatifs au titre et à la propriété intellectuelle du LOGICIEL et du contenu externe au LOGICIEL mais pouvant être consulté à partir de ce dernier, appartiennent aux propriétaires des contenus respectifs et peuvent être protégés par copyright ou par d'autres lois et traités internationaux sur la propriété intellectuelle. Ce CLUF ne vous accorde aucun droit relatif à une telle propriété intellectuelle.

## **9. Garantie limitée. Exclusions de responsabilité.**

9.1 Si la législation du pays dans lequel vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL l'exige, ABBYY garantit que les supports sur lesquels le LOGICIEL est fourni, le cas échéant, sont exempts de défauts matériels ou de malfaçons, uniquement sous réserve d'une utilisation normale et uniquement pendant la période minimale définie par la législation du pays dans lequel le LOGICIEL a été obtenu (acheté) et à compter de la date d'obtention (d'achat) du LOGICIEL. Si vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL dans les pays définis à l'article 14.6, cette période sera de trente (30) jours à compter de la date d'obtention (d'achat).

**9.2 SAUF EN CAS DE DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE FIGURANT DANS CET ARTICLE 9 (GARANTIE LIMITÉE, EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ), ET SAUF EN CAS DE GARANTIE, DE CONDITION, DE REPRÉSENTATION OU DE TERME NE POUVANT PAS ÊTRE EXCLU(E) OU LIMITÉ(E) PAR LA LOI EN VIGUEUR DANS VOTRE JURIDICTION, LE LOGICIEL, Y COMPRIS LES MISES À NIVEAU ET LES MISES À JOUR, VOUS SERA FOURNI « EN L'ÉTAT », ET ABBYY N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, AUCUNE CONDITION, AUCUNE REPRÉSENTATION OU AUCUN TERME (EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT PAR DROIT STATUTAIRE, LÉGAL, COUTUMIER, D'USAGE OU AUTRE) D'AUCUNE SORTE, CE QUI INCLUT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES, CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS OU TERMES DE NON TRANSGRESSION DES DROITS DES TIERS, DE COMMERCIALISATION, D'INTÉGRATION, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER. ABBYY NE GARANTIT PAS NON PLUS QUE LE LOGICIEL EST EXEMPT D'ERREURS, QU'IL RÉPONDRA À VOS BESOINS OU QU'IL FONCTIONNERA CORRECTEMENT EN CAS D'UTILISATION AVEC D'AUTRES LOGICIELS OU ÉLÉMENTS MATÉRIELS. ABBYY NE GARANTIT PAS ET N'EST PAS EN MESURE DE GARANTIR LES PERFORMANCES OU LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE BIAIS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL. VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ ET AUX PERFORMANCES DU LOGICIEL. DE PLUS, ABBYY N'ÉMET AUCUNE GARANTIE POUR LES PRODUITS LOGICIELS TIERS POUVANT ÊTRE FOURNIS AVEC LE LOGICIEL.**

## **10. Limites de responsabilité**

**10.1 ABBYY NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES, DE CESSATION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, DE LA PERTE DE DONNÉES OU D'INFORMATIONS COMMERCIALES OU AUTRES, DE TOUTE RÉCLAMATION OU DÉPENSE, DES DOMMAGES CONSÉQUENTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU DE TOUTE PERTE DE PROFIT OU TOUTE PERTE DE REVENU RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL OU DES DOMMAGES CAUSÉS PAR D'ÉVENTUELLES ERREURS OU ERREURS D'IMPRESSION DANS LE LOGICIEL, MÊME SI UN REPRÉSENTANT D'ABBYY A ÉTÉ PRÉVENU PAR UN TIERS DE LA POSSIBILITÉ DE TEL(LES) PERTES, DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU COÛTS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS PRÉCITÉES S'APPLIQUENT DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR DANS VOTRE JURIDICTION. LA SEULE ET ENTIÈRE RESPONSABILITÉ D'ABBYY DANS LE CADRE DU OU ASSOCIÉE AU PRÉSENT LOGICIEL SERA LIMITÉE AU MONTANT VERSÉ (LE CAS ÉCHÉANT) LORS DE L'ACHAT DU LOGICIEL.**

## **11. Exclusion de garantie et limitations pour les utilisateurs résidant en Allemagne ou en Autriche**

11.1 Si vous vous êtes procuré votre copie du LOGICIEL en Allemagne ou en Autriche et résidez habituellement dans un de ces pays, conformément au droit allemand, ABBYY garantit les fonctionnalités du LOGICIEL énoncées dans sa documentation incluse dans le LOGICIEL (les « fonctionnalités convenues ») durant la période de garantie limitée à compter de la réception de la copie du LOGICIEL, dans le cadre d'une utilisation respectant la configuration matérielle recommandée. L'expression « période de garantie limitée » employée dans le présent article correspond à un (1) an pour un professionnel ou une personne morale, et à deux (2) ans pour un particulier. Toute variation non substantielle des fonctionnalités convenues ne sera pas considérée et ne constitue pas un droit de garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux LOGICIELS fournis gratuitement, notamment aux mises à jour, aux Pré-versions, aux versions d'« essai », aux échantillons de produits, aux copies du LOGICIEL dont la revente est interdite (« Not for Resale » (« NFR ») et au LOGICIEL modifié par vos soins dans la mesure où ces modifications sont à l'origine des défaillances. Pour déposer une réclamation au cours de la période de garantie limitée, vous devez, à vos frais, renvoyer le LOGICIEL accompagné de sa preuve d'achat à l'endroit où vous vous l'êtes procuré. Si les fonctionnalités du LOGICIEL divergent de manière substantielle de celles convenues, ABBYY est autorisée (à des fins de nouvelles performances et à sa seule discrétion) à réparer ou remplacer le LOGICIEL. Si cela échoue, vous êtes en droit de demander une réduction du prix d'achat (réduction) ou l'annulation du contrat d'achat (résiliation). Pour plus d'informations sur la garantie, veuillez contacter le service clientèle d'ABBYY en Allemagne : ABBYY Europe GmbH, 300 Landsberger strasse, 80687 Munich, tél. : +49 89 69 33 33 0, fax : +49 89 69 33 33 300.

11.2 Si vous vous êtes procuré le LOGICIEL en Allemagne ou en Autriche et si vous résidez habituellement dans l'un de ces pays :

11.2.1 Conformément aux dispositions de l'article 11.2.2, la responsabilité statutaire d'ABBYY vis-à-vis des dommages sera limitée de la manière suivante : (i) ABBYY ne sera tenue responsable que des

dommages raisonnablement prévisibles lors de l'entrée d'entente d'achat contractuelle en matière de dommages causés par une légère violation par négligence d'une obligation contractuelle relative au matériel mais (ii) ABBYY ne sera pas tenue responsable des dommages causés par une légère violation par négligence d'une obligation contractuelle non liée au matériel.

11.2.2 La limitation de responsabilité stipulée à l'article 11.2.1 ne sera pas applicable aux responsabilités statutaires obligatoires, en particulier, à la responsabilité entrant dans le cadre du droit allemand de la responsabilité du fait des produits, à la responsabilité liée à la prise en charge d'une garantie spécifique ou à la responsabilité des blessures corporelles infligées de manière volontaire.

11.2.3 Vous êtes tenu de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter ou de minimiser tout dommage, notamment de réaliser des copies de sauvegarde du LOGICIEL et de vos données informatiques entrant dans le cadre des dispositions de ce CLUF.

## **12. Limitations supplémentaires du LOGICIEL obtenu aux États-Unis**

**12.1 Utilisation gouvernementale.** Si le Gouvernement des États-Unis ou une quelconque agence gouvernementale américaine utilise ce LOGICIEL, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent : (1) le LOGICIEL est classé « Logiciel informatique restreint », comme défini dans la clause 52.227-14 « Droits généraux des données » des Réglementations d'acquisition fédérales ; et (2) toute utilisation, reproduction ou divulgation par le Gouvernement américain est soumise aux restrictions stipulées dans le sous-paragraphe (c)(1)(ii) de la clause DFARS 252.227-7013 « Droits des données techniques et logiciels informatiques ».

**12.2 Règles sur l'exportation.** Vous acceptez de ne pas exporter ou réexporter Le LOGICIEL si son exportation entraîne la violation des dispositions juridiques en matière d'exportation du pays dans lequel ce LOGICIEL a été acheté ou autrement obtenu. En outre, vous déclarez et garantissez avoir le droit de recevoir ce LOGICIEL dans le cadre des lois en vigueur.

## **13. Technologies tierces**

**13.1 Polices intégrées.** Les programmes de polices sont soumis aux droits d'auteur et le propriétaire est en droit de fixer les conditions d'utilisation de tels programmes. L'une des dites conditions peut éventuellement exiger la possession d'une copie sous licence du programme de police pour intégrer la police dans un fichier PDF. En aucun cas, la société ABBYY ne sera tenue responsable des dommages résultant de votre utilisation des polices intégrées ou associés à celles-ci.

**13.2 Autres technologies sous licence.** Ce LOGICIEL est utilisé sous licence des numéros de brevets américains suivants : 5 625 465 ; 5 768 416 et 6 094 505.

## **13.3 Avis de crédit.**

13.3.1 Mac est une marque commerciale d'Apple Inc., enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays.

## **14. Droit applicable**

14.1 Si vous vous êtes procuré le Logiciel aux États-Unis, au Canada, au Mexique, au Belize, au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, sur l'île de Montserrat, au Nicaragua, au Panama, dans les îles Turques-et-Caïques, dans les îles Vierges, ou à Taïwan, ce CLUF sera régi et interprété conformément à la législation en vigueur de l'état de Californie (États-Unis). Quant aux litiges qui pourraient résulter de ce CLUF et/ou de ce LOGICIEL, vous acceptez de vous soumettre aux lois et aux juridictions fédérales exclusives et/ou aux cours d'état du comté de Santa Clara, dans l'État de Californie. Pour éviter toute ambiguïté, si vous avez obtenu le LOGICIEL aux États-Unis, vous vous êtes procuré (acheté) le LOGICIEL auprès d'ABBYY USA Software House Inc.

14.2 Si le logiciel a été obtenu au Japon, ce CLUF doit être régi et interprété conformément aux lois du Japon et les parties acceptent les juridictions exclusives de la cour du district de Tokyo au Japon.

14.3 Si le LOGICIEL a été acheté en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne, en Suède ou dans tout autre État membre de l'Union européenne, à l'exception de Malte, de la Grèce et de Chypre, non mentionné à l'article 14.4, 14.6 ou 14.7 de ce CLUF, ou encore en Suisse, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, ce CLUF sera régi et interprété conformément au droit substantif de Munich, Allemagne.

La République Fédérale d'Allemagne exercera sa juridiction exclusive sur tous les litiges liés au présent CLUF.

14.4 Si le LOGICIEL a été acheté au Royaume-Uni, en Irlande du Nord ou en République d'Irlande, ce CLUF sera régi et interprété conformément à la législation d'Angleterre et du Pays de Galles et les parties acceptent la juridiction exclusive des cours d'Angleterre et du Pays de Galles.

14.5 Si le LOGICIEL est obtenu en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à l'Île Christmas, aux Îles Cocos, aux Îles Cook, aux Fidji, à Niué, à l'Île Norfolk ou à Tokelau, le présent CLUF doit être régi et interprété conformément aux lois de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, Australie et les parties acceptent de se soumettre aux juridictions exclusives des tribunaux fédéraux ou provinciaux de l'État de Nouvelle-Galles du Sud.

14.6 Si le LOGICIEL a été acheté en Russie, en Biélorussie, au Kazakhstan ou dans tout autre pays de la CEI, à l'exception de l'Ukraine et de la Moldavie, ou si vous vous êtes procuré (si vous avez acheté) le LOGICIEL en Géorgie, Lettonie, Lituanie ou en Estonie, ce CLUF sera régi et interprété conformément au droit substantiel appliqué en Fédération de Russie.

14.7 Si le LOGICIEL a été acheté en Albanie, en Bosnie Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en République Tchèque, en Hongrie, en Israël, en Macédoine, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie, en Turquie, en Serbie, au Monténégro, en Ukraine ou en Moldavie, le présent CLUF sera régi et interprété conformément à la législation d'Ukraine sauf si le logiciel a été acquis par la personne ayant le statut de client conformément au code civil polonais. La législation polonaise s'applique à ces clients.

14.8 Si l'article 14.7 s'applique et si vous êtes une entité ou un entrepreneur individuel (une personne qui commercialise seule sans avoir recours à la structure d'une entreprise ou à des partenaires et qui porte seule l'entière responsabilité de ses activités commerciales), tout(e) litige, controverse ou divergence d'opinion résultant de ou concernant le CLUF sera résolu(e) par arbitrage dans le respect des règles et procédures d'arbitrage de l'organisme d'arbitrage du commerce international de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Ukraine, conformément à son ordonnance. Le jugement délivré par la Cour mentionnée ci-dessus sera définitif et l'exécution sera obligatoire pour les deux parties. Si l'article 14.7 s'applique et si vous êtes un particulier, la cour du district de Shevchenkovsky, Kiev, Ukraine, aura la juridiction exclusive sur tous les litiges relatifs à ce CLUF.

14.9 Si l'article 14.6 s'applique et si vous êtes une entité ou un entrepreneur individuel (une personne qui commercialise seule sans avoir recours à la structure d'une entreprise ou à des partenaires et qui porte seule l'entière responsabilité de ses activités commerciales), la Cour fédérale Arbitrazh de Moscou, Fédération Russe, exercera sa juridiction sur tous les litiges en rapport avec ce CLUF. Si l'article 14.6 s'applique et si vous êtes un particulier, la cour fédérale Kuzminsky de Moscou, Fédération de Russie, aura la juridiction sur tous les litiges relatifs à ce CLUF.

14.10 Dans les cas décrits aux articles 14.1 à 14.7, ce CLUF ne sera pas régi par la législation sur les conflits de lois en vigueur dans une quelconque juridiction, ni par la convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens, qui ne saurait s'appliquer à la présente licence.

14.11 Si le LOGICIEL a été obtenu (acheté) dans un pays autre que les pays spécifiés aux articles 14.1 - 14.7, ce CLUF sera régi et interprété conformément à la législation du pays où vous avez obtenu (acheté) le LOGICIEL.

## **15. Résiliation**

15.1 Sauf en cas d'accord contraire conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY dans un contrat écrit distinct ou en cas d'indication contraire figurant dans le CLUF ou dans la documentation du LOGICIEL, CE CLUF prend effet à partir de la date de votre première acceptation qui est indiquée au début du CLUF ou aussi longtemps que la loi en vigueur l'autorise. Dans la mesure où la loi applicable exige une déclaration de la période d'expiration pour ce CLUF, ce CLUF persistera aussi longtemps que la loi en vigueur l'autorise, mais dans tous les cas, au moins pendant toute la durée du copyright du LOGICIEL et expirera automatiquement sans notification préalable dès la fin de cette période.

15.2 Sans préjudice de tous autres droits, ABBYY peut résilier le présent CLUF si vous n'en respectez pas les termes et les conditions. Dans ce cas, vous devez détruire tous les exemplaires du LOGICIEL et tous ses composants, et désinstaller le LOGICIEL de vos ordinateurs.

15.3 Vous pouvez résilier ce CLUF en détruisant tous les exemplaires du LOGICIEL et tous ses composants, et en désinstallant le LOGICIEL.

15.4 Une telle résiliation ne vous décharge pas de votre obligation de régler le montant du LOGICIEL. Les articles 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et l'article 3.4.4 resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent CLUF ; toutefois, ceci n'implique pas ni ne maintient le droit d'utiliser le LOGICIEL après la résiliation ou l'expiration de ce CLUF.

## **16. Divers**

16.1 Au cours de l'activation, de l'installation, du fonctionnement, de l'enregistrement et/ou du support technique et de la maintenance du LOGICIEL, il peut vous être demandé de fournir à ABBYY certaines informations personnelles (telles que votre nom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone). Si vous choisissez de ne pas nous fournir vos informations personnelles, vous ne serez pas en mesure de bénéficier du support technique ou de la maintenance du LOGICIEL mis à la disposition des clients d'ABBYY qui fournissent leurs informations personnelles, si la transmission des informations personnelles est essentielle pour vous octroyer le support technique ou la maintenance du LOGICIEL ou est une condition requise pour ce support technique ou cette maintenance du LOGICIEL et ne va pas à l'encontre des dispositions légales applicables. Par exemple, pour vous faire bénéficier du support technique, ABBYY doit traiter votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone aux fins de la communication avec vous. Vous acceptez de ne pas fournir davantage d'informations personnelles que requises par ABBYY ou un partenaire d'ABBYY, et acceptez que vos informations personnelles soient traitées (ce qui inclut, mais sans s'y limiter, la collecte et/ou autres utilisations) par ABBYY et/ou ses filiales ou les Partenaires d'ABBYY conformément à la loi en vigueur et à condition que la confidentialité des données et que la sécurité des données soient préservées si la loi applicable l'exige. Toute information personnelle que vous fournissez à ABBYY ou à ses filiales ou aux partenaires d'ABBYY sera stockée et utilisée strictement par ABBYY et ses filiales ou par les partenaires d'ABBYY et ne sera divulguée à aucun tier, à moins que cela ne soit exigé par la loi applicable. Tous les dossiers personnels seront traités uniquement en vue de remplir les obligations incombant à ABBYY conformément au présent CLUF.

16.2 Le LOGICIEL peut se connecter de manière périodique au serveur ABBYY via Internet pour vérifier le statut du LOGICIEL ou télécharger des mises à jour et des informations techniques indispensables pour le fonctionnement du LOGICIEL. ABBYY prendra des mesures raisonnables dans le but qu'aucune information personnelle Vous concernant ou Votre Ordinateur, ne soit transférée pendant ces connexions.

16.3 Il se peut qu'ABBYY vous envoie des courriers électroniques contenant des actualités concernant le produit et la société, des informations concernant les offres spéciales, des conseils pour l'utilisation du produit et d'autres informations relatives au produit et à l'entreprise si vous avez accepté de recevoir de telles informations. Vous pouvez supprimer votre adresse électronique de liste de diffusion d'ABBYY à tout moment.

16.4 Si toute plainte ou toute poursuite est engagée contre vous en rapport avec votre utilisation du LOGICIEL, vous devez rapidement en informer ABBYY par écrit sous trois (3) jours, dans la mesure du possible, à compter du moment où vous en avez été averti. Vous devez mener toutes les actions nécessaires pour permettre à ABBYY de prendre part aux audiences desdites plaintes ou poursuites devant un tribunal judiciaire ; vous devez coopérer avec ABBYY et lui fournir les informations nécessaires au règlement des plaintes ou poursuites correspondantes pas plus tard que sous sept (7) jours à compter du moment où vous en avez reçu la demande d'ABBYY.

16.5 La compensation prévue par ce CLUF est le prix de la licence établi par ABBYY ou par un partenaire ABBYY et est payable conformément aux procédures de paiement établies. Il se peut aussi qu'elle soit incluse dans la valeur de l'équipement ou du matériel que vous avez obtenu ou qu'elle fasse partie du montant que vous versez pour la version complète du LOGICIEL. Si vous êtes un particulier, il se peut que ce CLUF soit gratuit.

16.6 Si une partie de ce CLUF est considérée non avenue ou non exécutoire, cela n'aura aucune incidence sur la validité de l'ensemble du CLUF, qui conservera sa force exécutoire conformément aux conditions prescrites.